

INFORMER  
ESPACE RESIDENTIEL  
DEVANTURES COMMERCIALES  
**MARSEILLE**  
**GRAND**  
RESTRUCTURATION  
35 POLES  
D'INTERVENTION  
RESTAURATION  
OPERATION  
MARSEILLE  
PORTS  
ESPACE PUBLICS  
SERVICES  
EQUIPEMENT  
DE PROMENADE  
LOGEMENTS  
CONSTRUIRE  
TRAVAUX  
REHABILITATION  
BLOGEMENTS  
COMMERCE  
SINERGIE

Pôle Nationale  
Providence

# BILAN DE CONCERTATION PUBLIQUE

DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS 2017 INCLUS

Opération Grand Centre-Ville  
Pôle Nationale Providence

société locale  
d'équipement et d'aménagement  
de l'aire marseillaise  
**soleam**

ÉLARGISSONS NOS HORIZONS

METROPOLE  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE  
— 0 m 3



Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017

## PRÉAMBULE

Vous trouverez ci-après le bilan de la concertation publique du Pôle Nationale Providence faisant partie de l'Opération Grand Centre-Ville pilotée par la Soleam.

Ci-dessous un récapitulatif de la procédure officielle et des étapes obligatoires de concertation.

### **30 juin 2016**

#### **\_ Délibération métropolitaine URB 005-379/16/BM**

Grand Centre-Ville - Dispositions relatives à la concertation publique dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville concédée à la Soleam - Approbation des modalités de concertation publique pour les projets dans le pôle Nationale Providence, les pôles de La Plaine et de Noailles à Marseille

### **31 janvier 2017**

#### **\_ Avis de concertation publique de la délibération**

- \_ Affichage en mairie des 1<sup>er</sup> / 7<sup>ème</sup> arr. du 9 février au 20 mars 2017 inclus.
- \_ Publication dans presse locale (la Marseillaise et la Provence le 09.02.2017)

### **Du 20 février au 20 mars 2017 inclus**

#### **\_ Concertation publique spécifique**

- \_ Exposition publique & permanences en Mairie du 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arr.
- \_ Dépliants d'information
- \_ Page internet dédiée sur le site soleam.net
- \_ Adresse mail dédiée
- \_ Réunion publique le 16 mars 2017

Métropole d'Aix-Marseille-  
Provence

République  
Française

Département des  
Bouches du Rhône

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etalent présents Mesdames et Messieurs :**

Beatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etalents absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**URB 005-379/16/BM**

■ **Grand Centre Ville - Dispositions relatives à la concertation publique dans le cadre de l'Opération Grand Centre Ville concédée à la SOLEAM - Approbation des modalités de concertation publique pour les projets dans le pôle Nationale-Providence, les pôles de La Plaine et de Noailles à Marseille**  
**MET 16/583/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations conjointes des 9 février 2009 et 19 février 2009, la Ville de Marseille et l'EPCI, alors Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ont approuvé un engagement renforcé pour le centre-ville de Marseille qui se traduit déjà par une mutation positive du cœur de la cité.

Dans ce cadre, ont été approuvés par la Ville de Marseille le 25 octobre 2010, les principes stratégiques et les objectifs d'une opération de renouvellement urbain baptisée « Grand Centre Ville », visant à travers une action coordonnée ciblée sur 35 pôles d'intervention à l'intérieur d'un périmètre de cohérence de 1000 hectares :

- la production de logements nouveaux, neufs ou restaurés,
- la production de surface d'activités et d'équipements de proximité,
- la création et l'amélioration de voirie et d'espaces publics,
- le ravalement d'immeubles le long d'axes emblématiques,
- l'incitation à la réhabilitation de l'habitat privé par des aides financières et un conseil gratuit.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
URB 005-379/16/BM

Cette délibération précise les moyens et les modalités opératoires envisagés qui prévoient notamment : diagnostics urbains, propositions d'action chiffrées, validation par un Comité de Pilotage constitué d'élus municipaux, validation des actions et consolidation de leur plan de financement, mise en œuvre des procédures pour la réalisation des projets de renouvellement urbains retenus.

Afin d'informer les habitants et les usagers sur cette opération et de recueillir leurs avis sur les objectifs poursuivis, une concertation publique générale, annoncée par voie de presse, s'est déroulée du 23 mai au 1er juillet 2011.

Elle s'est ouverte par une séance publique de présentation de l'opération, et poursuivie par des expositions durant un mois en mairie centrale et dans les quatre mairies de secteurs concernées.

Des registres mis à disposition dans les lieux d'exposition ont permis de recueillir les remarques, questions et observations des administrés mettant particulièrement en avant l'attente des habitants et usagers de voir améliorer :

- la propreté, par une réflexion globale sur le nettoyage, la collecte des déchets et la lutte contre la dégradation de l'espace public,
- le cadre de vie et le patrimoine, par la maintenance des espaces publics requalifiés, la végétalisation, la création d'espaces conviviaux et d'équipements de proximité, le traitement harmonieux des façades,
- la circulation, le stationnement et les transports, par l'augmentation de la capacité des parcs relais, une politique tarifaire des parkings publics plus favorable, le développement des modes doux pour rendre la place au piéton, l'amélioration de la desserte en transports en commun,
- la sécurité, par un renforcement des moyens et une meilleure adaptation des dispositifs, notamment pour prendre en compte des questions spécifiques telle la toxicomanie.

Au-delà des investissements, ce sont donc les questions de maintenance et de gestion urbaine qui jouent un rôle majeur dans la perception de la qualité de l'espace public et constituent l'attente principale des habitants et usagers en matière de requalification de leur cadre de vie.

Le mode opératoire de l'Opération Grand Centre Ville prévoit des concertations spécifiques pôle par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, a étendu la concertation réglementaire aux opérations de renouvellement urbain.

Aujourd'hui, les actions proposées sur certains pôles opérationnels étudiés dans le cadre de l'Opération Grand Centre Ville appellent l'organisation de concertations spécifiques.

● **Pôle Nationale-Providence :**

Un projet mixte d'équipement public de proximité et de logements est envisagé sur un terrain sis 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens dans le 1er arrondissement.

Ce programme de reconstruction conforme aux préconisations de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) « Belsunce », s'est inscrit initialement au titre de la production de logements à prix maîtrisé dans le cadre du programme de renouvellement urbain contractualisé en 2010 avec l'ANRU pour la zone urbaine sensible Centre-Nord. S'il n'a pas été retenu au titre des subventions mobilisées, il n'en demeure pas moins un projet participant au renouvellement d'ensemble du quartier Belsunce.

Le programme de l'opération permettra de répondre à un besoin de locaux d'accueil pour des activités périscolaires et extrascolaires, mutualisables avec l'accueil d'associations du quartier, sans exclure a priori d'autres activités.

Les modalités de concertation proposées pour cette opération sont :

- Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public.
- Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.
- Une permanence technique, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
URB 005-379/16/BM

Les dates et lieux de l'exposition seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de la concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante compétente. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet, sera consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

### ● Pôles Noailles

Une étude urbaine a été lancée sur 5 pôles du quartier Noailles afin de définir des axes d'intervention sur ce quartier historique de Marseille. La méthodologie proposée a permis d'associer les usagers, commerçants, résidents, riverains et associations du quartier à travers l'organisation de deux soirées de forums ouverts et de promenades urbaines en présence des habitants et usagers du quartier ainsi que des services techniques compétents. Il s'agissait de partager et enrichir le diagnostic pour définir des axes d'intervention.

Parallèlement, pour répondre à un besoin déjà connu et confirmé par le diagnostic urbain, un projet d'équipements publics de proximité est à l'étude sur deux sites complémentaires aux 14-18, rue Moustier et 44, rue d'Aubagne. Ces équipements sont notamment destinés à un public jeune fortement représenté dans le quartier Noailles.

Les modalités de concertation proposées pour cette opération sont :

- .Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public.
- .Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.
- .Une permanence technique, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Les dates et lieux de l'exposition seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de la concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante compétente. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet, sera consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

### ● Pôles La Plaine

Une étude urbaine a été menée de fin 2012 à mi 2013 sur 5 pôles du quartier de la Plaine pour définir les axes d'intervention concourant à l'atteinte des objectifs de renouvellement urbain. La requalification de la Place Jean Jaurès est apparue, du fait de l'importance de son rôle et de son image, comme l'une des actions prioritaires à engager afin d'améliorer le fonctionnement urbain de l'ensemble du secteur pour restaurer l'aménité des quartiers environnants. Cette valorisation permettra d'inciter aux interventions sur le bâti privé, d'encourager la réaffectation et l'animation des rez-de-chaussée en pieds d'immeubles, de fluidifier les déplacements, de favoriser la diversité des usages tant diurnes que nocturnes...

Compte tenu de l'enjeu que représente la requalification de ce site et d'une volonté forte d'améliorer l'espace public majeur que constitue cette place riche d'histoire et de pratiques, la solution du concours de maîtrise d'œuvre a été retenue.

Ainsi, après un diagnostic de terrain auprès des usagers, commerçants, associations civiles et professionnelles, services techniques et gestionnaires, un programmiste a établi des propositions de pré-programme. Ces propositions ont constitué la base de travail de six ateliers de réflexion et de synthèse ouverts au public impliquant les usagers, commerçants et riverains durant les mois de novembre et décembre 2015.

Ces échanges avec la population ont nourri le programme. L'intégralité des comptes rendus de chacun des ateliers a été transmise aux équipes de maîtrise d'œuvre appelées à concourir.

Il est aujourd'hui nécessaire de continuer le processus de consultation par une concertation formelle dont les modalités sont :

- .Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public.
- .Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
URB 005-379/16/BM

.Une permanence technique, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Les dates et lieux de l'exposition seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de la concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante compétente. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet, sera consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 les opérations d'aménagements d'intérêt communautaire ont fait l'objet d'un transfert à l'EPCI compétent dans la perspective de la mise en place à compter du 1er janvier 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

L'Opération Grand Centre Ville étant du nombre des opérations transférées, il incombe désormais à la Métropole Aix-Marseille Provence d'approuver les modalités des opérations de concertation publique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 relative aux délégations du Conseil au Bureau de la Métropole
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Marseille Provence du 24 juin 2016.

**Considérant**

- Que l'opération d'aménagement « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM et transférée à la Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 relève d'une logique de renouvellement urbain ;
- Qu'il convient de poursuivre le processus de communication et d'échange par des concertations spécifiques pour les projets entrant dans le champ de cette opération, au fur et à mesure de leur définition préalablement à leur mise en œuvre ;
- Qu'un certain nombre de projets ont vu leur programme affiné conformément aux modalités opératoires de cette opération, et sont mûrs pour être soumis à une concertation publique dont il convient de fixer les modalités ;

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
URB 005-379/16/BM

### **Article 1 :**

Est pris acte des dispositions relatives aux concertations prévues pour l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM sur le territoire de Marseille par convention notifiée le 20 janvier 2011 et dont elle est devenue concédante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Article 2 :**

Sont approuvées les modalités de concertation publique précisées par le présent rapport pour les projets d'équipements publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM, à savoir :

- le projet mixte d'équipement public de proximité et logements du Pôle Nationale-Providence 29-31, rue Nationale et les tenements mitoyens, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.
- les projets d'équipement public de proximité complémentaires prévus aux 14-18, rue Moustier et 44, rue d'Aubagne, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.
- le projet de requalification de la Place Jean Jaurès, dans les 1<sup>er</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements inscrit au programme des aménagements publics de l'Opération Grand Centre Ville.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016



### AVIS CONCERTATION PUBLIQUE

#### Opération « Grand Centre Ville »

#### Projet mixte d'équipement public de proximité et logements du Pôle Nationale-Providence Marseille 1er arrondissement

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour le projet d'aménagement prévu sur le pôle Nationale Providence entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM.

Une concertation publique spécifique pour le Projet mixte d'équipement public de proximité et logements sur un terrain sis 29-31, rue Nationale et les tenements mitoyens dans le 1er arrondissement de Marseille, est organisée pendant un mois, **du lundi 20 février 2017 au lundi 20 mars 2017 inclus.**

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant le projet accompagnée d'un dossier d'information et d'un registre d'observations seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

#### **Mairie des 1er et 7ème arrondissements**

125, La Canebière

13001 Marseille

du lundi 20 février 2017 au lundi 20 mars 2017 inclus

de 8H30 - 11H45 et 12H45 - 16H45

A compter du 21 février 2017, une **permanence** permettant d'apporter des explications et répondre aux questions, sera assurée par un technicien dans le bureau n°2 au rez-de-chaussée de la Mairie de Secteur :

- les **mardis** après-midi de **13h 30 à 16h30**

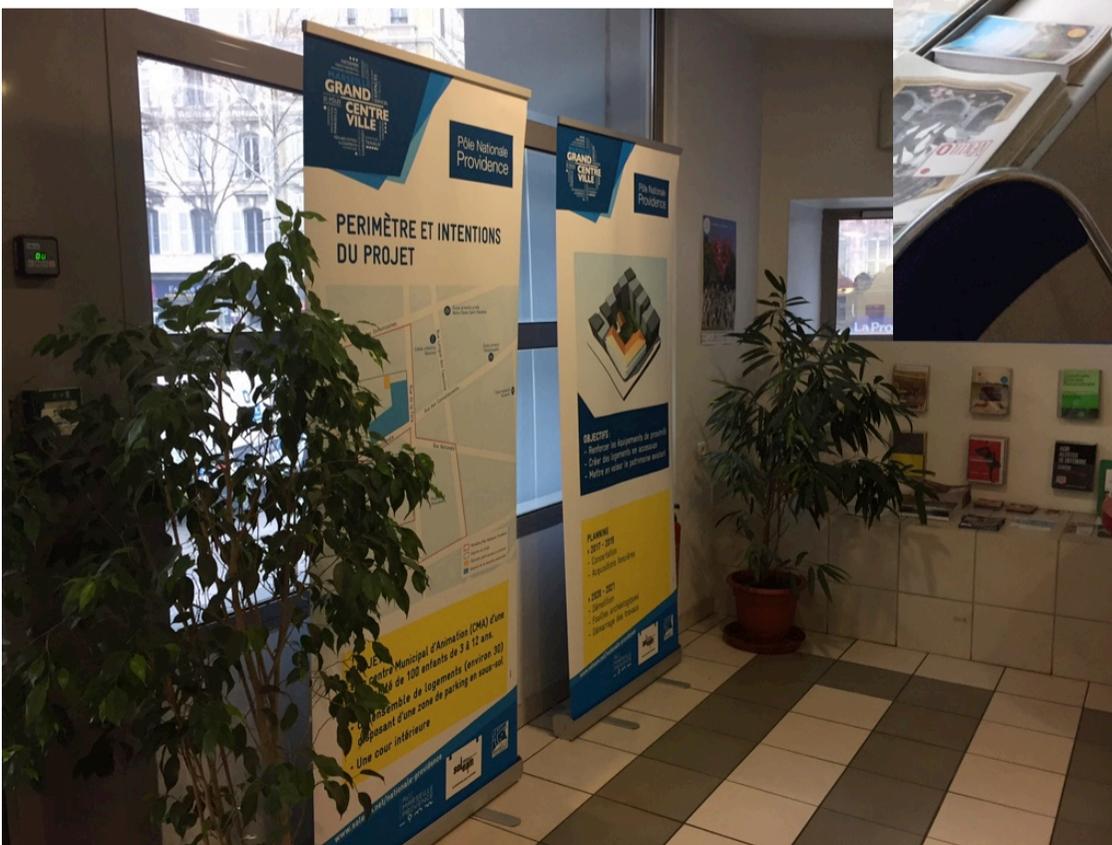
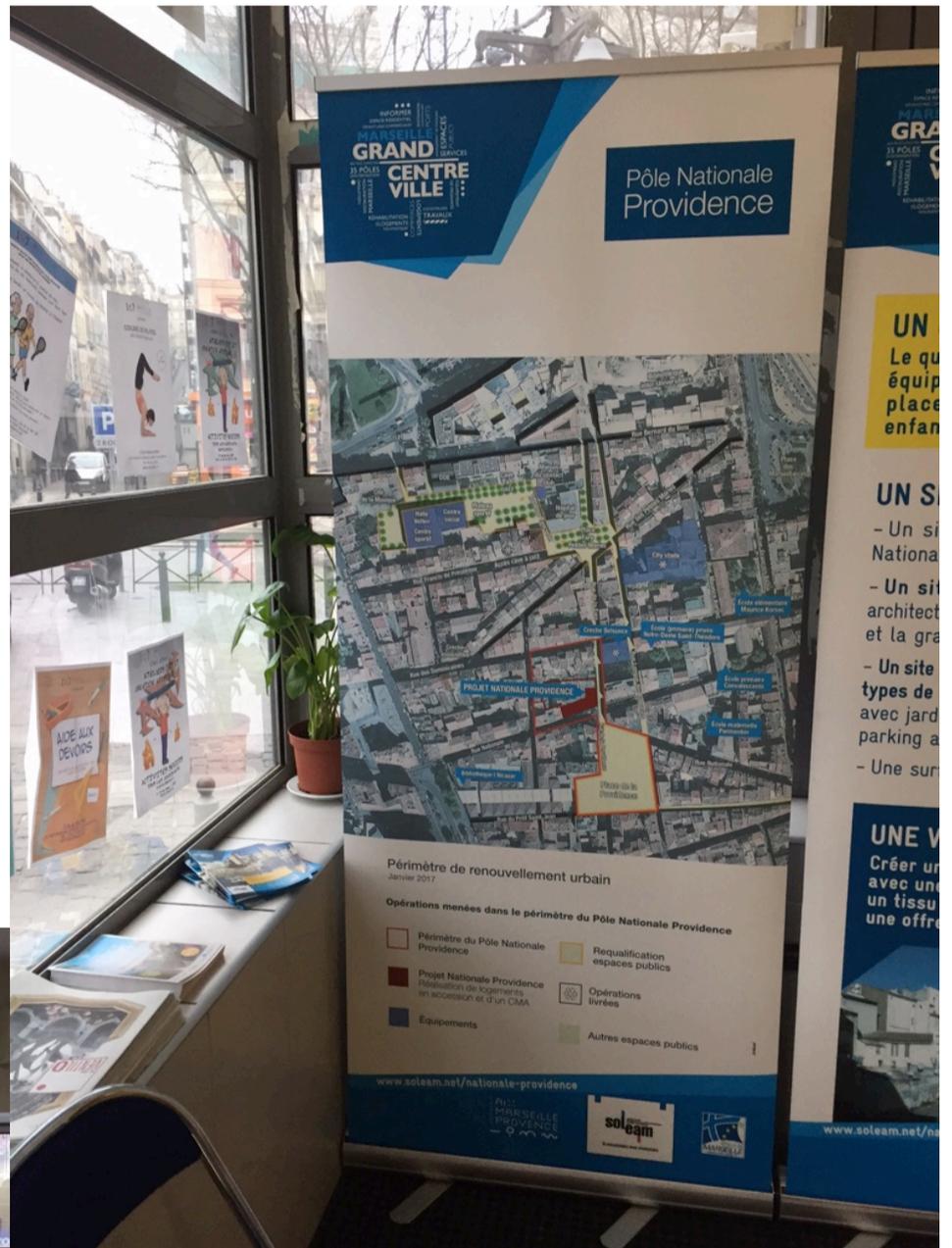
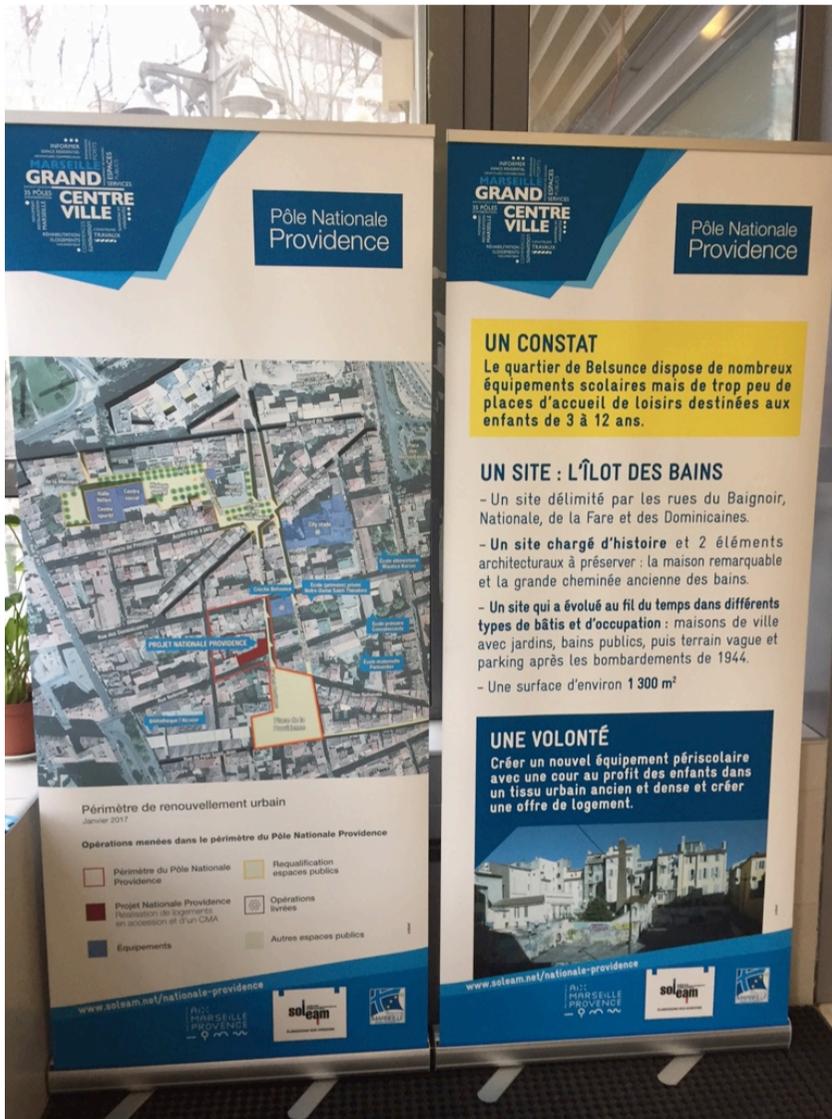
Une réunion publique de présentation par Madame Le Maire des 1er et 7<sup>e</sup> arrondissements et en présence de M. Chenoz se tiendra le :

**Jeudi 16 mars 2017 à 18 H 00**

**Centre Municipal d'Animation Dugommier**

12 Bd Dugommier 13001 Marseille

EXPOSITION D'INFORMATION  
PUBLIQUE



**Exposition**

Mairie des 1er / 7ème arr.

Du 20 février au 20 mars 2017 inclus

\_4 panneaux

\_dépliants informatifs

\_registre de concertation

**PANNEAUX DE L'EXPOSITION  
D'INFORMATION PUBLIQUE**

**MARSEILLE GRAND CENTRE VILLE**

Pôle Nationale Providence

**Périmètre de renouvellement urbain**  
Janvier 2017

**Opérations menées dans le périmètre du Pôle Nationale Providence**

Périmètre du Pôle Nationale Providence	Requalification espaces publics
Projet Nationale Providence Réalisation de logements en accession et d'un CMA	Opérations livrées
Équipements	Autres espaces publics

[www.soleam.net/nationale-providence](http://www.soleam.net/nationale-providence)

MAIRIE MARSEILLE PROVENCE

soleam

MARSEILLE

**MARSEILLE GRAND CENTRE VILLE**

Pôle Nationale Providence

**HISTOIRE**

- Pôle d'intervention de l'opération **Grand Centre-ville** visant à améliorer la qualité résidentielle et l'attractivité du centre-ville de Marseille.
- Quartier Belsunce (1<sup>er</sup> arr.), délimité par les rues du Baignoire, Nationale, de la Fare et des Dominicaines
- Tissu ancien et dense dans l'extension urbaine imposée par Louis XIV au 17<sup>ème</sup> siècle
- **Différents types de bâtis et d'occupation** : habitat individuel en cœur d'îlot, friche industrielle, commerce, 2 établissements bains douches et ancien parking du commissariat devenu espace de stationnement informel.
- **2 éléments architecturaux à préserver** :
  - 1 maison remarquable rue du Baignoire
  - 1 grande cheminée ancienne en briques

**BESOINS EN CENTRE-VILLE**

Priorité faite à la création de sous-équipements et places d'accueil de loisir adaptés aux enfants de 3 à 12 ans.

[www.soleam.net/nationale-providence](http://www.soleam.net/nationale-providence)

MAIRIE MARSEILLE PROVENCE

soleam

MARSEILLE

**PANNEAUX DE L'EXPOSITION  
D'INFORMATION PUBLIQUE**

**Pôle Nationale Providence**

**PERIMÈTRE ET INTENTIONS  
DU PROJET**

Périmètre Pôle Nationale Providence  
 Emprise de projet  
 Éléments patrimoniaux à conserver  
 Emprise de la nouvelle construction

**PROJET**

- Un centre Municipal d'Animation (CMA) d'une capacité de 100 enfants de 3 à 12 ans.
- Un ensemble de logements (environ 30) disposant d'une zone de parking en sous-sol
- Une cour intérieure

[www.soleam.net/nationale-providence](http://www.soleam.net/nationale-providence)

AIX MARSEILLE PROVENCE

soleam

MARSEILLE

**Pôle Nationale Providence**

**OBJECTIFS :**

- Renforcer les équipements de proximité
- Créer des logements en accession
- Mettre en valeur le patrimoine existant

**PLANNING**

- > 2017 - 2019
  - Concertation
  - Acquisitions foncières
- > 2020 - 2021
  - Démolition
  - Fouilles archéologiques
  - Démarrage des travaux

[www.soleam.net/nationale-providence](http://www.soleam.net/nationale-providence)

AIX MARSEILLE PROVENCE

soleam

MARSEILLE

# DÉPLIANT D'INFORMATION

**Planning**

**2017 - 2019**  
Concertation - Acquisitions foncières

**2020 - 2021**  
Démolition - Fouilles archéologiques  
Démarrage des travaux

Pôle Nationale  
Providence

---

**Au quotidien, un dialogue permanent**

► **COMMUNICATION / INFORMATION**

✉ Vous avez une question, une information à nous faire partager ? Une adresse mail : [polenationaleprovidence@soleam.net](mailto:polenationaleprovidence@soleam.net)

🌐 Une page internet dédiée sur le site Soleam

► **CONCERTATION**

- Une exposition sera organisée en mairie de secteur du 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements, du 20 février au 20 mars 2017 inclus, pour informer la population du projet du pôle Nationale Providence.
- Un registre de dialogue sera mis à la disposition des visiteurs.
- A compter du 21 février 2017 et jusqu'au 14 mars inclus, une permanence technique sera organisée en mairie de secteur du 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements, tous les merdis après-midi de 13h30 à 16h30 (bureau n°2 au rez-de-chaussée), permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements - 125 La Canebière - 13001 Marseille  
De 8h30 - 11h45 et 12h45 - 16h45

- Une réunion publique de présentation par Mme Bernasconi, Maire des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements et en présence de M. Chencz, Adjoint au Maire délégué aux grands projets d'attractivité, Président de la SOLEAM se tiendra également le jeudi 16 mars 2017 à 18h00 au Centre Municipal d'Animation Dugommier (12 Bd Dugommier - 13001 Marseille).

**OBJECTIFS :**

- Renforcer les équipements de proximité
- Créer des logements en accession
- Mettre en valeur le patrimoine existant

[www.soleam.net/nationale-providence](http://www.soleam.net/nationale-providence)

**UN CONSTAT**

Le quartier de Belsunce dispose de nombreux équipements scolaires mais de trop peu de places d'accueil de loisirs destinées aux enfants de 3 à 12 ans.

**UN SITE : L'ÎLOT DES BAINS**

- Un site délimité par les rues du Baignoir, Nationale, de la Fare et des Dominicaines.
- Un site chargé d'histoire et 2 éléments architecturaux à préserver : la maison remarquable et la grande cheminée ancienne des bains.
- Un site qui a évolué au fil du temps dans différents types de bâtis et d'occupation : maisons de ville avec jardins, bains publics, puis terrain vague et parking après les bombardements de 1944.
- Une surface d'environ 1 300 m<sup>2</sup>

**PERIMÈTRE ET INTENTIONS DU PROJET**

**PROJET**

- Un centre Municipal d'Animation (CMA) d'une capacité de 100 enfants de 3 à 12 ans.
- Un ensemble de logements (environ 30) disposant d'une zone de parking en sous-sol
- Une cour intérieure

## 1 200 dépliants

- Site de l'exposition (Mairie des 1<sup>er</sup> / 7<sup>e</sup> arr.)
- BMVR
- Ecoles du secteur
  - > crèche Belsunce
  - > école primaire ND St Théodore
  - > école élémentaire Maurice Korsek
  - > école primaire Convalescents
  - > école maternelle Parmentier
- Centre d'Animation Velten
- Centre d'Animation Dugommier
- Centre social Bernard Dubois
- Conseil Citoyen
- Réunion publique du 16 mars 2017

## SITE INTERNET

**soleam** société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire marseillaise

ACCUEIL | SOCIÉTÉ | ACTUALITÉS | RÉALISATIONS | MARCHÉS | PRESSE | CONTACT

rechercher Ok

**ACTUALITÉ**

CONSTRUIRE  
AMÉNAGER  
RÉNOVER

**RÉNOVER - POLE NATIONALE PROVIDENCE**  
ACCUEIL » RÉALISATIONS » RÉNOVER » POLE NATIONALE PROVIDENCE

**Pôle National Providence :**  
un projet réalisé en collaboration avec les habitants, les professionnels et l'ensemble des usagers du quartier.

Conscient de l'intérêt des citoyens dans la vie de leur quartier, la Soléam innove et adopte une démarche de concertation constructive à l'échelle de la métropole.

Dès le lancement du projet et jusqu'à sa réalisation, la Soléam met des outils de dialogue permanents à disposition de tous.

Pour favoriser les échanges avec le grand public durant toute l'élaboration du projet de renouvellement urbain, des réunions publiques ainsi que des permanences techniques sont organisées.

Concept novateur pour notre région, l'objectif est de renforcer le dialogue avec la population et l'ensemble des professionnels concernés par ce projet.

Une approche inédite qui témoigne de notre ambition collective et collaborative.

**L'OPÉRATION GRAND CENTRE**

Grande opération de renouvellement visant à améliorer la qualité résidentielle et l'attractivité du centre-ville de Marseille.

Les chiffres clés :

- Un budget de 235 millions d'euros
- 35 pôles d'interventions sur 1 000 hectares
- 16 axes de ravalement prioritaires

**soleam** société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire marseillaise

ACCUEIL | SOCIÉTÉ | ACTUALITÉS | RÉALISATIONS | MARCHÉS | PRESSE | CONTACT

rechercher Ok

**ACTUALITÉ**

DERNIERS ARTICLES  
ARCHIVES

**ACTUALITÉS**  
ACCUEIL » ACTUALITÉS

**CONCERTATION : Pôle Nationale-Providence**  
Ecrit le 22 février 2017

- Une exposition sera organisée en mairie de secteur du 1er et 7ème arrondissements, du 20 février au 20 mars 2017 inclus, pour informer la population du projet du [pôle Nationale Providence](#).
- Un registre de dialogue sera mis à la disposition des visiteurs.
- A compter du 21 février 2017 et jusqu'au 14 mars inclus, une permanence technique sera organisée en mairie de secteur du 1er et 7ème arrondissements, tous les mardis après-midi de 13h30 à 16h30 (bureau n°2 au rez-de-chaussée), permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Mairie des 1er et 7ème arrondissements  
125 La Canebière – 13001 Marseille

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h45

- Une réunion publique de présentation par Mme Bernasconi, Maire des 1er et 7ème arrondissements et en présence de M. Chenoz, Adjoint au Maire délégué aux grands projets d'attractivité, Président de la SOLEAM se tiendra également le jeudi 16 mars 2017 à 18H00 au Centre Municipal d'Animation Dugommier (12 Bd Dugommier – 13001 Marseille).

### / COMMUNICATION – INFORMATION

Vous avez une question, une information à nous faire partager ? [polenationaleprovidence@soleam.net](mailto:polenationaleprovidence@soleam.net)

## Site [soleam.net](http://soleam.net)

- \_1 page dédiée présentant le projet
- \_1 article dans la rubrique «actualités» annonçant la concertation
- \_1 adresse mail dédiée au projet pour poser une question ou obtenir une information

## RÉUNION D'INFORMATION PUBLIQUE

### Réunion publique

Jeudi 16 mars 2017 - 18h

Centre Municipal d'Animation Dugommier

En présence de

- \_ Sabine Bernasconi, *Adjoint au maire et Maire des 1<sup>er</sup> & 7<sup>ème</sup> arr.*
- \_ Solange Biaggi, *Adjointe au maire et Présidente de l'opération Marseille Grand Centre-Ville*
- \_ Gérard Chenoz, *Adjoint au maire et Président de la Soleam*
- \_ Antonin Michelou, *Responsable de programme à la Soleam*
- \_ Cédric Angelone, *Animateur - modérateur*

**Participants** : 12 personnes



## RÉUNION D'INFORMATION PUBLIQUE

### Réunion publique

Jeudi 16 mars 2017 - 18h

Centre Municipal d'Animation Dugommier

#### Déroulé :

##### Démarrage à 18h15

\_ Accueil et introduction par M. Angelone

\_ Discours des élus Mme Bernasconi, Mme Biaggi et M. Chenoz

\_ Présentation du projet par Antonin Michelou

*Le projet de l'îlot des Bains, a pour objet de valoriser le foncier autour de la parcelle aujourd'hui propriété de la SOLEAM qui était utilisée comme parking du commissariat, puis comme espace de stationnement informel. Cet îlot, peut être valorisé par la construction d'un bâtiment à l'alignement sur voie, ce qui permettra de reconstituer la trame baroque, protégée par la ZPPAUP en vigueur. Constatant les carences en équipements périscolaires dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, il a été décidé de construire à cet endroit un Centre Municipal d'Animation (CMA) d'une capacité de 100 enfants : 60 de la tranche des 6-12 ans et 40 de la tranche des 3-6 ans.*

*Il offrira également des espaces polyvalents mis à disposition d'associations partenaires dans le domaine de l'éducation, de l'aide aux devoirs, de l'aide aux personnes du 3<sup>ème</sup> âge, et des cours d'alphabétisation, etc.*

*Le cœur d'îlot sera préservé et utilisé comme espace extérieur à usage unique du CMA.*

*Le reste des étages accueillera entre 25 et 30 logements.*

*Il est prévu que le foncier nécessaire soit acquis mi 2019 et que les démolitions soient achevées au premier semestre 2020. En comptant les éventuelles fouilles archéologiques, la construction de l'immeuble interviendra au premier semestre 2021.*

\_ Temps d'échange (questions / réponses)

Clôture à 19h15

## PERMANENCES D'INFORMATION

### Permanences en présence d'un technicien

Mairie des 1er / 7ème arr.

Du 20 février au 20 mars 2017 inclus

Permanences hebdomadaires, les mardis après-midi de 13h30 à 17h30

- \_ 21 février - Antonin Michelou
- \_ 28 février - Caroline Cacciatore
- \_ 7 mars - Caroline Cacciatore
- \_ 14 mars - Antonin Michelou

**Participants** : 3 personnes

## Synthèse des principaux points remontés sur le projet :

**Logements :** La population s'interroge sur les prix auxquels seront proposés les logements futurs. Le souhait des riverains est de proposer des logements sociaux et / ou accessibles aux habitants du quartier aux revenus modestes.

**Aménagements extérieurs :** Les riverains demandent à profiter des travaux de requalification du Pôle Nationale Providence pour faire la réfection des trottoirs des rues adjacentes et notamment la rue Nationale.

**Equipements :** La population se réjouit de la création d'un nouveau centre d'animation avec notamment l'accueil d'enfants à partir de 3 ans, toutefois elle souligne toujours le manque d'équipements scolaires dans le quartier.

## Synthèse des points secondaires remontés sur le pôle Nationale Providence :

**Place Nationale Providence :** Les riverains ont de fortes attentes au sujet de la Place Nationale Providence. A noter que celle-ci fait partie du périmètre du Pôle Nationale Providence mais ne rentre pas dans cette première concertation. Elle fera l'objet d'une concertation publique spécifique à venir.

Les riverains se félicitent de savoir que la place ne sera pas bâtie et qu'elle redeviendra une place publique. La majorité souhaite la présence d'espaces verts et de jeux pour enfants afin d'apporter de la respiration dans cette trame urbaine dense.

A noter toutefois que certains ont fait remonter la suppression du parking et le souhait de solutions alternatives de stationnement pour les habitants du quartier.

**Dératisation :** Une personne a fait remonter la nuisance des rats dans le quartier et demande à ce que des actions soient entreprises, en lien avec les institutions compétentes, (dératisation, sensibilisation sur la propreté...) afin d'assainir et apaiser le secteur.

## MESSAGES CONSIGNÉS DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION

**07/03**

Concernant la place de la providence actuellement privatisée par un parking je note avec intérêt le pré projet de la remettre en place publique : le besoin d'un espace vert de repos, jeux d'enfants est important pour le confort résidentiel des habitants

Concernant les logements futurs il est souhaitable que le niveau de prix permette aux habitants modestes d'y habiter, soit en logement social ou en accession sociale à la propriété.

**Membre du conseil citoyen du 1er arr. Patrick Lacoste**

**16/03**

Pris bonne note pour la place providence qu'elle resterait une place. Mais quel aménagement ? Sans voiture on espère.

**Auteur non identifié.**

**17/03**

Quand aura lieu la réfection de la rue et des trottoirs de la rue Nationale ? Et la dératisation entière ? Pour le projet immobilier, quelles catégories de logements seront disponibles et à quels prix ?

**Annie Carlon habitante au 12 rue Nationale - 13001 Marseille**

**07/03**

Je cherche où sont les espaces verts

**Philippe Billion**

**Trésorier CIQ ST Charles**

Un parking souterrain sera-t-il installé à la place du parking aérien place de la providence ? Riverains et commerçants ont encore besoin de se garer !!

Je n'ai ni voiture ni permis mais tout le monde ne peut pas se déplacer uniquement à vélo.

**Arnaud Pedese, habitant au 4 rue Rodolphe Pollak - 13001 Marseille**

## RETOURS DANS LE CADRE DE LA RÉUNION PUBLIQUE -1/2

### Assia Eouane, Conseil Citoyen 1/6

*Pourquoi crée-t-on un centre d'animation et pas une école alors que le secteur en manque cruellement ?*

**Sabine Bernasconi** > Le centre d'animation est un projet porté par la mairie de secteur et non par la ville de Marseille. Nous avons besoin d'un terrain et nous l'avons trouvé, donc nous créons ce CMA.

Les besoins en écoles sont dictés par le rectorat, la Mairie a quant à elle à sa charge la prospection foncière et la construction. C'est pas l'un ou l'autre mais dans le cas présent c'est un projet porté par la mairie de secteur.

**Antonin Michelou** > Le terrain n'a pas la capacité à recevoir un groupe scolaire (maternelle + primaire).

### Représentant centre-ville pour tous

*En quoi cet équipement apporte un plus en terme de capacité, puisque vous expliquez que les enfants du CMA de Dugommier vont être transférés afin de faire des travaux dans le CMA Dugommier ?*

*Pourquoi crée-t-on un centre d'animation et pas une école alors que le secteur en manque cruellement ?*

**Sabine Bernasconi** > Le CMA Dugommier n'accueille pas d'enfants de moins de 6 ans, or le futur CMA accueillera des enfants à partir de 3 ans. Le CMA Nationale Providence va doubler la capacité d'accueil des enfants des 6-12 ans et le CMA Dugommier va ainsi pouvoir accueillir des adolescents.

*Vous n'évoquez pas la place Nationale Providence mais je suis favorable à une place faite pour les mères de famille qui soit agréable.*

**Sabine Bernasconi & Gérard Chnoz** > La place qui est actuellement un parking à ciel ouvert a vocation à devenir une place. Aucun bâti n'y sera construit.

### M. Lamata D'Angelo, propriétaire de la parcelle C256 (29, rue Nationale)

*Pourquoi ne pas créer le CMA sur la place Nationale Providence ?*

**Gérard Chnoz** > La place ne doit pas être construite et il s'agit de créer un espace de respiration dans cette trame urbaine dense.

## RETOURS DANS LE CADRE DE LA RÉUNION PUBLIQUE - 2/2

**Yves Millo, Association la Paix - Théâtre de l'Oeuvre**

*Nous avons la nécessité et le besoin d'espaces verts, de créer des espaces végétalisés et de rencontres. Le City Stade était une première initiative très réussie, les Dimanches de la Canebière le sont aussi. Il faut continuer dans cette démarche et intégrer des espaces verts sur la future place Nationale Providence.*

**Si la place est refaite, le parking sera supprimé ?**

**Gérard Chenoiz** > Oui, le parking sera supprimé.

**M. Lamata D'Angelo, propriétaire de la parcelle C256 (29, rue Nationale)**

**Combien de familles vont être déplacées ?**

**Gérard Chenoiz** > A ma connaissance nous sommes en relation avec une seule famille.

Dans la majorité des cas ces situations se passent très bien.

**Antonin Michelou** > Le relogement suit une procédure encadrée par la loi (ART. 314-1 du Code de l'expropriation) : au moins 2 propositions de relogement adaptées à la composition familiale, aux besoins du ménage, aux revenus et dans des arrondissements ou communes limitrophes, doivent être formulées.

**Pourquoi les personnes délocalisées ne peuvent être pas placées en priorité dans les nouveaux logements créés ?**

**Gérard Chenoiz** > Le temps des travaux serait trop long et il s'agit bien de déplacer les familles avant la phase de démolition.



## ADRESSE

### **Le Louvre et Paix :**

49, la Canebière - CS 80024 - 13232 Marseille CEDEX 01  
Tél. 04 88 91 91 91 - Fax 04 88 91 91 71

**[www.soleam.net](http://www.soleam.net)**

# BOUCHES-DU-RHÔNE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

## SUCCESSIONS VACANTES

### NOMINATION DU CURATEUR

Par décision du Tribunal de Grande Instance de **Marseille** du **07/04/2014**, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, a été nommé curateur de la succession de **PRUVOST Serge Roger Jean** décédé le **27/08/2012** à **Marseille 8ème**. Référence n° **5239**. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Par décision du Tribunal de Grande Instance de **Marseille** du **07/04/2014**, la Directrice régionale des Finances publiques région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, a été nommé curateur de la succession de **RUSSO Vincent Antoine** décédé le **20/07/2011** à **Marseille 12ème**. Référence n° **5240**. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

### INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **MAROUF ARIBI Halima veuve TOUTAOU** décédée le **17/08/2013** à **Marseille 15ème** a établi l'inventaire. Référence n° **5043**

### REGLEMENT DU PASSIF

La Directrice régionale des Finances publiques Région PACA et dép. des Bouches du Rhône, pôle Gestion des Patrimoines Privés, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 08, curateur de la succession de **DOS SANTOS Maria** décédée le **17/10/2014** à **Marseille 12ème** a établi le projet de règlement du passif. Référence n° **5968**

Retrouvez sur [www.lamarseillaise-legalannonces.com](http://www.lamarseillaise-legalannonces.com) toutes les annonces légales, judiciaires, marchés publics et privés des régions PACA et Languedoc

### SOCIETE MAISONS DU MONDE à Saint-Martin-de-Crau

106533  
Par arrêté du Préfet n° 14-2017 PC du 3 février 2017, des prescriptions complémentaires sont portées à la Société MAISONS DU MONDE en ce qui concerne l'entrepôt logistique dénommé BDL03 que cette société exploite sur la commune de Saint-Martin-de-Crau. Cet arrêté du 3 février 2017 peut être consulté à :  
- la Mairie de Saint-Martin-de-Crau  
- la Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - Porte 420  
Boulevard Paul Peytral  
13006 MARSEILLE

Marseille, le 03 février 2017  
POUR LE PREFET  
Le Chef de Bureau,  
Gilles BERTOTHY



### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**  
M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur Général  
pour le compte de la Région PACA  
29 Bd Charles Nedelec  
13331 Marseille - Cedex 03  
Référence acheteur : 93RATXXA  
L'avis implique un marché public  
**Objet : Mise aux normes accessibilité au lycée Frédéric MISTRAL à MARSEILLE (13)**  
**Procédure :** Procédure adaptée  
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui  
Lot N° 1 - Démolition - Gros oeuvre - Second oeuvre  
Lot N° 2 - Electricité - CFO/CFA - Fluides  
Lot N° 3 - Ascenseur  
**Critères d'attribution :**  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
60% Valeur technique de l'offre  
40% Prix des prestations  
**Remise des offres :** 06/03/17 à 17h00 au plus tard.  
**Envoi à la publication le :** 06/02/2017  
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://achat.regionpaca.fr> 106586

## ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

**MARSEILLE**  
Marchés publics :  
Tél. 04 91 57 75 53 - [executions@lamarseillaise.fr](mailto:executions@lamarseillaise.fr)

Vie des sociétés :  
Tél. 04 91 57 75 34 - [ipp@lamarseillaise.fr](mailto:ipp@lamarseillaise.fr)

**AUBAGNE**  
Tél. 04 42 70 16 87  
[aixpub@lamarseillaise.fr](mailto:aixpub@lamarseillaise.fr)

**MARTIGUES**  
Tél. 04 42 41 30 61  
[martiguespub@lamarseillaise.fr](mailto:martiguespub@lamarseillaise.fr)

## VIE DES SOCIÉTÉS

### AVIS DE LOCATION GERANCE FONDS DE COMMERCE

106603  
Par acte SSP en date du 01/02/2017, la SARL MAGERE, sis au 32 Quai du Port 13002 MARSEILLE RCS MARSEILLE 070 803 978 a mis en location gérance son fonds de commerce de commerce de bar, débit de boissons, restaurant, snack à la SAS CAMARGOT siège 32 Quai du Port 13002 MARSEILLE RCS MARSEILLE 824 777 478 pour une durée d'un an à partir du 04/02/2017 au 03/02/2018 renouvelable par tacite reconduction.

### AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination :** NAD&CO IMMO - **Forme :** SAS - **Capital :** 2 500 euros - **Objet :** Agence Immobilière siège Le France 1 Bat B2 7 Avenue Léo Lagrange 13090 AIX EN PROVENCE - **Président :** Mme SALERNO Nadine domiciliée idem siège - **Directeur Général :** Mme JOURDIN Corinne domiciliée Rés Les haut de Brunet Bat B7 60 Chemin de Brunet Haut 13090 AIX EN PROVENCE  
**Admission aux assemblées et participations aux décisions :** tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés - **Durée :** 99 ans - Immatriculation RCS AIX EN PROVENCE. 106633

### AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination :** S.P.C. MOTORS - **Forme :** SASU - **Capital :** 1 000 euros - **Objet :** Gardiennage hivernage de tous véhicules à moteur, achat vente de tous véhicules à moteur - **Siège :** Le Pôle Automobile Route de Martigues 13700 MARIIGNANE - **Président :** Mr BOTTERO Didier domicilié 1290 Route des Milles 13090 AIX LES MILLES  
**Admission aux assemblées et participations aux décisions :** tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. **Durée :** 99 ans - Immatriculation RCS AIX EN PROVENCE. 106632

### AVIS DE LOCATION GÉRANCE TAXI

Par acte SSP en date du 07/02/2017, il a été établi un contrat de location gérance entre Mr Boualem HAMMACHE demeurant 608 Chemin du Littoral 13016 Marseille, Titulaire de l'Autorisation de Taxi N° 103 délivrée par la commune de Marseille, et Mr Adbelmoumène BRAHIMI demeurant 1 rue Léon Paulet 13008 Marseille portant sur une autorisation de Stationnement N° 103 à compter du 07/02/2017, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans maximum. 106630

### AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination :** IMMO TESSA - **Forme :** SAS - **Capital :** 500 euros. **Objet** Agence immobilière - **Siège :** 1773 Chemin des Putis 13109 SIMIANE COLLONGUE - **Président :** Mme TEYSSIER Sandrine domiciliée idem siège.  
**Admission aux assemblées et participations aux décisions :** tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés - **Durée :** 99 ans - Immatriculation RCS AIX EN PROVENCE. 106634

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination Sociale :** ADAM CONCEPT  
**Forme :** SASU - **Objet social :** Entreprise spécialisée dans la protection solaire et fermetures. **Siège social :** 59 Boulevard Grac 13015 Marseille - **Capital :** 1,000 euros  
**Président :** Mr RESASCO Christian demeurant idem siège social  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Marseille.  
**Admission aux assemblées et participation aux décisions,** tout associé peut participer aux décisions collectives, droit de vote, une action donne droit à une voix, transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. 106643

### AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 01/02/2017 la SARL AUDIT CONSEIL FORMATION INCENDIE SECURITE Europarc de Pichaury Bât B5 1330 Avenue Guillibert de la Lauzière 13858 AIX EN PROVENCE CEDEX 03 RCS AIX 819 664 640 a accepté la démission de Mr BLAODEKISSI Paulin de son poste de co-gérant, a décidé de modifier la dénomination par ACFIS (plus de sigle), et de modifier l'activité comme suit : surveillance humaine ou gardiennage, sécurité incendie. 106644



## AVIS

### CONCERTATION PUBLIQUE Opération « Grand Centre Ville »

#### Projet mixte d'équipement public de proximité et logements du Pôle Nationale-Providence Marseille 1er arrondissement

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour le projet d'aménagement prévu sur le pôle Nationale Providence entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM.

Une concertation publique spécifique pour le Projet mixte d'équipement public de proximité et logements sur un terrain sis 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens dans le 1er arrondissement de Marseille, est organisée pendant un mois, du lundi 20 février 2017 au lundi 20 mars 2017 inclus.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant le projet accompagnée d'un dossier d'information et d'un registre d'observations seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

#### Mairie des 1er et 7ème arrondissements

125, La Canebière - 13001 Marseille  
du lundi 20 février 2017 au lundi 20 mars 2017 inclus  
de 8H30 - 11H45 et 12H45 - 16H45

A compter du 21 février 2017, une permanence permettant d'apporter des explications et répondre aux questions, sera assurée par un technicien dans le bureau n°2 au rez-de-chaussée de la Mairie de Secteur :

- les **mardis** après-midi de **13h 30 à 16h30**

Une réunion publique de présentation par Madame Le Maire des 1er et 7e arrondissements et en présence de M. Chenoz se tiendra le :

**Jeudi 16 mars 2017 à 18 H 00**  
**Centre Municipal d'Animation Dugommier**  
12 Bd Dugommier 13001 Marseille 106319



## AVIS D'ATTRIBUTION

### POUVOIR ADJUDICATEUR

#### NOM, ADRESSES ET POINT DE CONTACT

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône  
52 avenue de Saint Just 13256 Marseille cedex  
Point de contact : Arrondissement d'Aix-en-Provence  
À l'attention de : Monsieur le Chef d'Arrondissement

#### OBJET PRINCIPAL :

RD18 Aménagement entre la RD10 et la RD65  
Lot 1 : Terrassements et Hydrauliques  
Lot 2 : Chaussées

#### PROCEDURE : Marché passé en appel d'offres ouvert

#### VALEUR TOTALE FINALE DES MARCHÉS :

Lot 1 : 2 490 462,88 euros HT  
Lot 2 : 1 639 067,10 euros HT

#### MARCHÉS N° :

Lot 1 : 2017/17012  
Lot 2 : 2017/17013

#### NOM ET ADRESSE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

#### AUXQUELS LES MARCHÉS ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS :

Lot 1 : Groupement VINCI/SPADA

Adresse : Agence terrassement Corse Méditerranée 10, rue Serpentine 13510 EGUILLES

Lot 2 : EUROVIA MEDITERRANEE

Adresse : 640, rue Georges Claude CS 10564 13594 Aix-en-Provence

#### JOUR DE CONCLUSION DU CONTRAT :

Lot 1 : 21/12/2016  
Lot 2 : 21/12/2016

#### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Lieu et horaires où le contrat peut être consulté sur R.D.V. par tout tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts ou tout candidat évincé (dans le respect du secret industriel) : Direction des Marchés et de la Comptabilité/Secrétariat du service Marchés des Routes - tél. 04 13 31 20 08 - les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS :** le 07/02/2017 106601

# Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@eurosud-publicite.fr  
www.laprovence-marchespublics.com

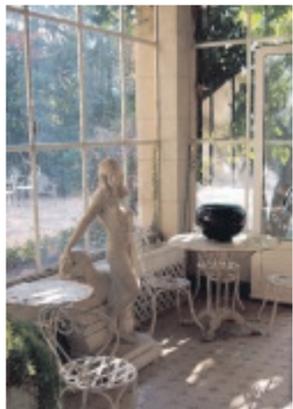
Jeudi 9 Février 2017  
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

## Aux 4 quatre Ventes



### VENTE EN BASTIDE

Le samedi 11 février prochain, Maîtres François Fleck et Jean-Luc Assante organisent, sur place, la dispersion du fonds d'une belle bastide marseillaise. L'adresse du lieu sera communiquée le jeudi 9 février, à l'étude ou sur le site : [www.interencheres.com/13003](http://www.interencheres.com/13003)



Mobilier de jardin et pièces de décoration extérieure

elle-même, est mise en vente. A l'intérieur, les candidats à l'acquisition pourront découvrir du beau mobilier du XVIIIe dont une très élégante commode nîmoise.

A vendre, également, une autre commode, mais en bois de placage de palissandre, celle-ci, et d'époque Louis XIV. Citons aussi, d'élégants miroirs en bois doré des époques Louis XIV, XV et XVI. Arrivant directement d'Italie, voici un joli paravent arte povera du XVIIIe et un second, provençal, cette fois, à décor au chinois d'époque Louis XV. On remarquera de nombreux portraits de familles ainsi que des miniatures anciennes. Les amateurs de mobilier de jardin de qualité trouveront, à n'en pas



Commode nîmoise du XVIIIe siècle

douter, leur bonheur. Ils pourront, également, se laisser séduire par une charmante statue d'odalisque, en marbre blanc des années 1920. Retour aux salons avec un regard appuyé sur de la belle verrerie, de l'argenterie, des pièces de vaisselle, sans oublier un plaisant échiquier du XVIIIe, de fines ombrelles et

deux assiettes provenant des services royaux, en porcelaine de Sèvres, d'époque Louis-Philippe. Dans le domaine pictural, l'accent sera porté sur un beau tableau de Louis-Mathieu Verdilhan, sans oublier une toile signée Seyssaud et une autre Chabaud. Mille et un souvenirs d'une vieille famille marseillaise qui s'estompent, peu à peu, sous le poids des années.

**Prado Falque Enchères**  
26, rue Goudard  
13005 Marseille  
Tél : 04 96 10 26 30  
Expositions : **vendredi 10 février de 14 h à 19 h**  
**et samedi 11 février de 9 h 30 à 11 h 30**  
Vente : **samedi 11 février 2017 à 14 h 30 (sur place)**

C'est avec une petite brise de mélancolie que se tourne une nouvelle page de la fin de vie des bastides provençales, ces belles demeures souvent construites au XVII ou XVIIIe siècles et qui s'avèrent, aujourd'hui, trop peu aisées à entretenir. Hormis une partie du mobilier, la maison,



Vue d'ensemble de la bastide

#### VENTES AUX ENCHERES

733139

**L'ETUDE DE PROVENCE**  
Maîtres Christian RIBIERE et Marielle TULOUP-PASCAL  
Commissaires Priseurs  
Hôtel des Ventes - 74 rue Alfred Curtel  
13010 Marseille  
Tél : 04.96.110.110.- Fax : 04.96.110.111.  
[www.etudedeprovence.com-contact@etudedeprovence.com](http://www.etudedeprovence.com-contact@etudedeprovence.com)

**Vente aux enchères sur place**  
ESPACE MONTGRAND 41 rue Montgrand 13006 MARSEILLE

**Samedi 11 février à 14h30**  
Vente cataloguée de bijoux, vintage, mobilier...  
Et suite du déstockage de la réserve de tableaux à vendre au mieux, 41 rue Montgrand, 13006 Marseille

**Exposition vendredi 10 février de 11H à 13H et de 14H30 à 18H30**

Tél. pendant l'exposition et la vente : 04 96 110 110 – 06 09 11 79 26  
Expertises gratuites pendant l'exposition

**BIJOUX-VERRE-VERRES-TABLEAUX-BRONZES-OBJETS D'ART ET DE COLLECTION**  
CATALOGUE ET PHOTOGRAPHIES EN LIGNE SUR LES SITES : [www.interencheres.com/13001](http://www.interencheres.com/13001)

#### ANNONCES LEGALES

732541

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES,**  
**DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS**  
**POUR LA PROTECTION DES MILIEUX**

**AVIS**

**SOCIÉTÉ MAISONS DU MONDE À SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

Par arrêté du Préfet n° 14-2017 PC du 3 février 2017, des prescriptions complémentaires sont portées à la Société MAISONS DU MONDE en ce qui concerne l'entrepôt logistique dénommé BdL03 que cette société exploite sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

Cet arrêté du 3 février 2017 peut être consulté à :  
- la Mairie de Saint-Martin-de-Crau  
- la Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux  
Porte 420  
Boulevard Paul Peytral  
13006 MARSEILLE

Marseille, le 3 Février 2017  
POUR LE PRÉFET  
Le chef de Bureau  
Gilles BERTOTHY

**La Provence**  
UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE À VOTRE ÉCOUTE

Pour toutes vos formalités  
T. 04 91 84 80 19  
[avis@laprovence-legales.com](mailto:avis@laprovence-legales.com)

VIE DES SOCIÉTÉS

La Provence, journal habilité par le préfet du département

732718

**TARASCON**  
Cité provençale

**COMMUNE DE TARASCON (13150)**

**AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES**

1) ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
2) ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

OBJETS DES ENQUETES CONJOINTES  
1) LE PLU :  
Par arrêté n° 16/17/SU du 31/01/2017, le Maire de TARASCON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont les objectifs fixés par la délibération de prescription n° 2008/108 en date du 17/12/2008 ayant prescrit l'élaboration du PLU complétée par la délibération n° 222/2015 en date du 23/09/2015, sont les suivants :  
1. Mettre en place un aménagement de l'espace urbain innovant et intégré permettant de lutter contre l'étalement urbain et la consommation foncière en lien avec les objectifs de protection du futur PPRI et les dernières évolutions législatives. Cet objectif sera décliné dans les domaines des déplacements, du stationnement, des équipements, des préconisations urbanistiques, de l'habitat et de la consommation foncière.  
2. Mettre en place les conditions d'une dynamique économique tant au centre-ville qu'en périphérie.  
3. Développer une politique touristique et culturelle durable.  
4. Développer une politique environnementale et agricole durable.

2) LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL :  
Par arrêté n° 15/17/SU du 31/01/2017, le Maire de TARASCON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement pluvial, élaboré en cohérence avec la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan local d'Urbanisme. Il a pour objectif de déterminer les prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales en fonction des zones d'urbanisation, des aléas inondation, ruissellement. Il se traduit concrètement au moyen de 3 documents :  
- un règlement d'assainissement pluvial ;  
- un schéma d'assainissement des eaux pluviales des zones de type AU ouvertes à l'urbanisation ;  
- un plan graphique de zonage d'assainissement.

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTÉES AU TERME DES DEUX ENQUETES ET AUTORITES COMPETENTES POUR STATUER  
1) LE PLU : Au terme de l'enquête, le dossier d'élaboration du PLU, éventuellement modifié suite aux avis des personnes publiques associées ou consultées et suite au rapport et aux conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de TARASCON.  
2) LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL :  
Au terme de l'enquête, le dossier d'élaboration du zonage d'assainissement pluvial, éventuellement modifié suite au rapport et aux conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de TARASCON.

NOM ET LES QUALITES DES COMMISSAIRES ENQUETEURS (titulaire et suppléant)  
M. Pierre LAYE, Ingénieur urbaniste, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire et, M. Gérard CHINAL, Ingénieur agronome - Expert près de la CA d'Aix - Expert agricole et foncier - Expert évaluateur foncier, immobilier et commercial, a été désigné commissaire-enquêteur suppléant par décisions respectives en date du 04 janvier 2017 n° E160001 71 / 13 (Zonage assainissement pluvial) et n° E160001 72 / 13 (PLU), du président du tribunal administratif de MARSEILLE.

DATE D'OUVERTURE DES DEUX ENQUETES, DUREE ET MODALITES  
Les deux enquêtes publiques conjointes seront ouvertes le lundi 27/02/2017 à 9h00 heures et clôturées le mercredi 29/03/2017 à 17h00 heures, soit une durée de 31 jours consécutifs.  
Toute correspondance reçue après le 29/03/2017 à 17h00 heures (date et heure de clôture) ne sera pas recevable.  
Le siège des deux enquêtes publiques conjointes est la Mairie de TARASCON (13150). La personne responsable du dossier de l'élaboration du PLU est Monsieur le Maire de TARASCON. La personne responsable du dossier de zonage d'assainissement pluvial est Monsieur le Maire de TARASCON.  
Pendant toute la durée des deux enquêtes conjointes, les deux dossiers d'en-

732582

@HEALTH  
Société par actions simplifiée  
au capital de 75.935 €  
Siège social :  
1330 rue Jean René Guillibert de la Lauzière  
Bâtiment B10 - Europarc de Pichaury  
13290 AIX-EN-PROVENCE  
810 594 648 R.C.S. Aix en Provence

Suivant procès-verbal des Décisions du Président en date du 28.12.2016, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social, d'un montant de 475 euros, pour le porter de 75.935 euros à 76.410 euros, par apports en numéraire, ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire en date du 27.12.2016.  
Le capital social est donc fixé à la somme de 76.410 euros, divisé en 305.640 actions de 0,25 euro chacune, entièrement libérées.  
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.  
Mention en sera faite au R.C.S. d'AIX EN PROVENCE.

Pour avis  
Le Président

732415

MARSEILLE PROVENCE  
VILLE DE MARSEILLE  
[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)

#### AVIS

#### CONCERTATION PUBLIQUE Opération « Grand Centre Ville »

#### PROJET MIXTE D'EQUIPEMENT PUBLIC DE PROXIMITE ET LOGEMENTS DU POLE NATIONALE-PROVIDENCE MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT

Par délibération URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016, le Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour le projet d'aménagement prévu sur le pôle Nationale Providence entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM.

Une concertation publique spécifique pour le Projet mixte d'équipement public de proximité et logements sur un terrain sis 29-31, rue Nationale et les tenements mitoyens dans le 1er arrondissement de Marseille, est organisée pendant un mois, du lundi 20 février 2017 au lundi 20 mars 2017 inclus.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant le projet accompagnée d'un dossier d'information et d'un registre d'observations seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

Mairie des 1er et 7ème arrondissements  
125, La Canebière  
13001 Marseille  
du lundi 20 février 2017 au lundi 20 mars 2017 inclus  
de 8H30 - 11H45 et 12H45 - 16H45

A compter du 21 février 2017, une permanence permettant d'apporter des explications et répondre aux questions, sera assurée par un technicien dans le bureau n°2 au rez-de-chaussée de la Mairie de Secteur :  
- les mardis après-midi de 13h 30 à 16h30

Une réunion publique de présentation par Madame Le Maire des 1er et 7e arrondissements et en présence de M. Chenez se tiendra le :  
Jeudi 16 mars 2017 à 18 H 00  
Centre Municipal d'Animation Dugommier  
12 Bd Dugommier 13001 Marseille

quête publique ainsi que deux registres d'enquêtes, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (adresses précisées dans ce qui suit).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au Centre Technique de la Mairie de TARASCON lors de ses permanences qui se dérouleront les jours et heures suivants :

Le lundi 27/02/2017 de 9 heures à 12 heures ;  
Le jeudi 09/03/2017 de 14 heures à 17 heures ;  
Le mardi 21/03/2017 de 9 heures à 12 heures  
Le mercredi 29/03/2017 de 14 heures à 17 heures.

Nota bene : il est recommandé au public de se munir des documents cadastraux relatifs aux parcelles sur lesquelles leurs demandes portent le cas échéant.

Pour chacune des enquêtes : A l'expiration du délai d'enquête et dans la huitaine de la réception du registre et des documents annexés, le Commissaire Enquêteur communique au maire les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Par suite, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Maire de TARASCON et simultanément au Président du Tribunal Administratif théoriquement dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Dès leur réception, copies de ce rapport et des conclusions seront sans délai tenues à la disposition du public à la Mairie de TARASCON aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la Mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ADRESSE DU SITE INTERNET SUR LEQUEL LES DEUX DOSSIERS D'ENQUETES PEUVENT ETRE CONSULTES  
<http://www.tarascon.fr>

LIEU ET HORAIRES OU LES DEUX DOSSIERS D'ENQUETES PEUVENT ETRE CONSULTES SUR SUPPORT PAPIER ET LES REGISTRES D'ENQUETES SONT ACCESSIBLES AU PUBLIC

MAIRIE de TARASCON  
Centre technique  
SERVICE DE L'URBANISME  
Salle de réunion, étage  
390, route de St-Rémy  
13150 - TARASCON  
Ouverture du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Les vendredis uniquement de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

LIEU ET HORAIRES D'ACCES OU LES DEUX DOSSIERS D'ENQUETES PEUVENT ETRE CONSULTES SUR UN POSTE INFORMATIQUE  
Lieu et horaires identiques à ceux-ci-dessus.

ADRESSES AUXQUELLES LE PUBLIC PEUT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PENDANT LE DELAI DES DEUX ENQUETES  
Adresse courrier postal : MAIRIE de TARASCON  
2, place du Marché  
BP 303  
13 158 - TARASCON Cedex  
Adresse courrier électronique : [plu@mairie-tarascon13.fr](mailto:plu@mairie-tarascon13.fr)

Nota bene : il est recommandé au public de préciser dans ses courriers postaux ou électroniques :

« A l'intention du Commissaire Enquêteur, Enquêteur public sur le plan local d'urbanisme (PLU) »  
Ou bien :  
« A l'intention du Commissaire Enquêteur, Enquête publique sur le zonage d'assainissement pluvial »

EXISTENCE D'UN RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

1) LE PLU : Le rapport de présentation du PLU contient son évaluation environnementale. Celle-ci figure dans les pièces du dossier d'enquête publique consultable. L'avis de l'autorité environnementale sur le PLU mentionné à l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai de trois mois à compter de sa transmission, est publié(e) dans le dossier d'enquête publique.

2) LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL :  
La décision de l'autorité environnementale portant sur le zonage d'assainissement pluvial, exigée au titre de l'article L104-2 du code de l'urbanisme, est contenue dans dossier soumis rapport à l'enquête publique : décision n° CE-2016-93-13-23 du 8 octobre 2016 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale dispensant le projet de zonage d'évaluation environnementale.

Cette décision figure dans le dossier soumis à l'enquête publique ainsi que sa version mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Le présent avis est également affiché à la Mairie, au Centre Technique Communal et sur le panneau d'affichage mentionné dans les 2 arrêtés d'enquête.

Fait à TARASCON, le 31/01/2017  
Le Maire, Lucien LIMOUSIN

VILLE DE



MARSEILLE

— www.marseille.fr —

Le Maire  
Président de la  
Métropole  
Aix-Marseille-Provence  
Ancien Ministre  
Vice-Président du Sénat



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

N°17/34

Le Maire de Marseille, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, Ancien Ministre,  
Vice-Président du Sénat, certifie que :

**L'AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET LA  
DÉLIBÉRATION N°URB 005-379/16/BM CONCERNANT LE  
PROJET DES PÔLES NATIONALE-PROVIDENCE, DE LA  
PLAINE ET DE NOAILLES DANS LE 1<sup>ER</sup> ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE – OPÉRATION « GRAND CENTRE VILLE »**

ont été affichés à la porte de l'Hôtel de Ville

**DU 9 FÉVRIER 2017 AU 20 MARS 2017 INCLUS**

Fait à Marseille en l'Hôtel de Ville,  
Le 22 mars 2017

**Pour le Maire par délégation,  
Le Directeur du Service Assemblées et Commissions**

**Nathalie CORREZE**

Hôtel de Ville – 13233 Marseille Cedex 20 – Tél. : 04 91 55 11 11



Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**N°17/34**

Le Maire des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements

**DU 9 FÉVRIER 2017 AU 20 MARS 2017 INCLUS**

**L’AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET LA DÉLIBÉRATION  
N°URB 005-379/16/BM CONCERNANT LE PROJET DES PÔLES  
NATIONALE-PROVIDENCE, DE LA PLAINE ET DE NOAILLES  
DANS LE 1<sup>ER</sup> ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE – OPÉRATION  
« GRAND CENTRE VILLE ».**

Fait à Marseille,  
Le 21 mars 2017

**Le Maire d’Arrondissements**

**Sabine BERNASCONI**

Par délégation

**Le Directeur Général des Services**

**Alain BONNARDEL**

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017